



Mairie de Montpezat, Conseil Municipal des Jeunes **DROITS ET DEVOIRS DU CONSEILLER JEUNE**

Cette charte fixe les règles que le Conseiller Municipal Jeune s'engage à respecter durant toute la durée de son mandat.

Nom : Prénom :

I. LES DEVOIRS

Le conseiller représente la population Jeune (7 - 25 ans)

Il s'engage à :

- S'investir dans les projets du Conseil Municipal des Jeunes.
- Informer les jeunes de la village des actions du CMJ.
- Établir un lien entre les générations de la commune.
- Assister aux réunions.
- Être présent à l'une des commémorations dans la commune (11 novembre, vœux...).
- Favoriser la citoyenneté et l'expression des personnes.
- Être porteur de projets et œuvrer à leur réalisation pour améliorer le quotidien des jeunes du village.
- S'informer des besoins des jeunes du village.
- Être respectueux et communiquer avec les membres du CMJ.
- Être le représentant des jeunes auprès des élus municipaux adultes.

Les conseillers élus seront aidés par les conseillers municipaux adultes, pour appréhender pleinement leur nouvelle fonction.

Les conseillers seront initiés durant l'année aux outils mis à disposition par la Commune pour la réalisation de leurs projets (fax, email, photocopieuse...).

Le Conseil Municipal s'engage à favoriser la formation à la citoyenneté des jeunes élus, en particulier en leur permettant d'observer le fonctionnement des institutions, par exemple, par des visites dans les lieux où se votent les lois et par des rencontres avec les Conseillers Généraux, Régionaux, les Députés et les Sénateurs.

II. LES DROITS

Les conseillers sont égaux et ont les mêmes droits.

Le conseiller a le droit de :

- Proposer des projets ou actions.
- Organiser des manifestations culturelles ou de loisirs, des expositions ou des fêtes.
- Exprimer ses opinions.
- S'impliquer dans des actions locales, nationales, européennes ou mondiales.
- Donner aux jeunes la possibilité de participer à la vie citoyenne en faisant part de leurs idées.
- Donner son pouvoir à un autre conseiller afin de le représenter au conseil.

Signature :

Responsable légal 1

Responsable légal 2

Conseiller Jeune